Aide à une personne âgée à domicile

Le marché privé se développe

De plus en plus d'entreprises privées offrent leurs services dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, en Suisse romande également. Un marché «gris» se développe, notamment en raison de l'absence d'une vision politique globale dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et de leurs proches.

MARION REPETTI ANNICK ANCHISI ELISABETH HIRSCH

DANS l'immense majorité des situations des personnes âgées bénéficiant de prestations des services de soins et d'aide à domicile, les familles sont activement impliquées. Les professionnels interviennent très rarement seuls et, le plus souvent, sur une courte période, particulièrement lors d'absence momentanée des proches. Donnée qui corrobore les approches théoriques sur la complémentarité et la potentialisation des réseaux formels et informels. Ceci étant, les transformations socio-démographiques actuelles et les modifications des mesures de politiques publiques ont un impact sur ce fragile équilibre. L'augmentation des besoins et la raréfaction des ressources suscitent l'apparition de nouveaux marchés de l'aide. Ceux-ci sont composés d'entreprises privées et d'employés à domicile dont les situations sociales et légales sont peu transparentes, voire même opaques. Cet article fait notamment écho aux travaux précurseurs de Susy Greuter et Sarah Schilliger menés en Suisse alémanique.

Aides traditionnelles insuffisantes

Les politiques d'encouragement au maintien à domicile reposent largement sur l'idée traditionnelle que les familles, majoritairement les femmes, épouses et filles sont responsables de l'aide et des soins accordés à leur parenté âgée. Mais soutenir son conjoint ou un parent âgé, sur la durée, peut devenir une charge. Dans son rapport sur la vieillesse de 2007, le Conseil fédéral se montre conscient de ce problème en mettant l'accent sur les difficultés que les proches familiaux rencontrent et la nécessité de leur assurer un soutien. Malgré cela,



La migration «pendulaire» rend service, mais le statut de ce personnel sous-payé est loin d'être clair.

Photo: Bilderbo

la 2ème révision de la LAMal concernant les soins de longue durée a au contraire reporté des charges sur les patients âgés et leur proches.

Des employées «au gris»

Dans les situations lourdes à domicile, les dispositifs classiques ne suffisent plus. Les proches en charge d'un parent âgé malade ou les usagers eux-mêmes sont contraints de se tourner vers d'autres solutions afin d'éviter le placement en institution et les séjours répétés à l'hôpital. Les niveaux socioéconomiques des familles déterminent les champs de possibilités qui s'offrent à elles, dont les alternatives privées. L'éventail du marché privé de l'aide aux personnes âgées à domicile se déploie des entreprises à but lucratif aux gouvernantes employées «au gris». S'il est possible de faire un état des lieux relativement précis des dispositifs publics de soins malgré des diversités cantonales, le marché privé est lui plus flou et complexe à approcher.

Développement du marché privé

En Suisse, il existe un marché d'entreprises privées dans les domaines des services et soins à domicile. C'est ce que montrent Greuter et Schilliger dans leur article «Ein Engel aus Polen» (2009) focalisé sur la situation Outre-Sarine. Elles mettent bien en évidence la faille ouverte par l'ampleur des besoins dans laquelle se développe le marché privé en Suisse alémanique. Actuellement, plusieurs grandes entreprises privées de soins et de services à domicile pour personnes âgées¹ sont également actives dans les cantons romands. Comme celles des centres médico-sociaux (CMS), leurs prestations se déclinent en services d'accompagnement et de soins. Leurs arguments marketing (offre d'intervenant(e)s stables, - garde de nuit - offres de loisirs, etc.) se distinguent néanmoins de l'offre classique et relèvent d'un rapport marchand entre les usagers et les prestataires.

Concurrence ou complémentarité

Pour exemple, en 2010, l'organisation privée bernoise Assistance à domicile pour la ville et la campagne a obtenu l'accord du Canton de Vaud pour prodiguer des soins remboursables par la LAMal. Elle est également reconnue par SantéSuisse, ce qui donne la possibilité aux clients de se faire rembourser les soins par leur assurancemaladie. La même année, dans le canton de Neuchâtel, cette entreprise a obtenu la même autorisation. Dans les deux cas, les cantons affirment ne pas considérer cette organisation comme concurrentielle aux dispositifs en place, mais comme complémentaire à ces services subventionnés par l'Etat. De son côté, l'organisation privée fait valoir son large éventail de prestations. Si ces entreprises sont depuis longtemps sur le marché des soins, le fait nouveau est donc leur légitimation par certains Etats cantonaux. Ces deux exemples font la preuve de l'actualité de ce phénomène, la question étant de savoir dans quelle mesure ces nouveaux acteurs sur le marché du soin complètent, concurrencent, voire menacent les services établis.

Le flou romand

En Suisse romande, aucun recensement ne permet d'établir un constat clair sur la situation dans le domaine précis des soins de longue durée aux personnes âgées. La demande de la part de la population est évidente, comme le montrent par exemple les annonces dans la presse quotidienne (exemples: Cherche aide-soignante pour grand-maman, 4-5 jours par semaine, 24 h du 17 janvier 2010; Personne âgée cherche employée de maison, bonne cuisinière, ménage, toilette. Bonnes références, 24 h du 9 avril 2010), exemples qui laissent à penser que ce marché existe également en Romandie. Ces éléments restent à ce jour à documenter.

Absence de vision politique

La plupart des personnes âgées atteintes dans leur santé physique et mentale vivent chez elles avec l'aide de leurs proches et des services de soins à domicile. Face aux besoins grandissants, les premiers s'épuisent, et l'intervention des seconds ne couvre pas l'entier de ces besoins. En suppléance, le développement du marché privé peut être considéré comme le résultat de l'absence d'une politique à l'égard des proches ou encore d'une limitation du soutien public aux services d'aide et de soins à domicile. Cette situation ouvre la voie à une variété de services plus ou moins accessibles et dont la qualité varie. Ainsi, si certains services privés peuvent être considérés comme des partenaires du dispositif sanitaire, d'autres pans du marché révèlent des situations de travail rémunéré qui contreviennent aux règles d'un Etat de droit et doivent questionner les professionnels comme les citoyens.

Marion Repetti et Elisabeth Hirsch, EESP, Lausanne. Annick Anchisi, Hecvsanté, Lausanne.

Contact: mrepetti@eesp.ch

La bibliographie en lien avec cet article peut être obtenue auprès des auteurs.

Migration pendulaire

Les «invisibles» de l'aide

Le travail des proches aidants a été largement mis en lumière par les experts. Celui des «nouveaux domestiques de l'aide» est un domaine qui reste à investiguer en Suisse romande. Dans l'article susmentionné, Greuter et Schilliger montrent qu'il existe un marché de soins de longue durée privé et informel composé essentiellement de migrantes qui viennent travailler comme gouvernantes-soignantes à bas prix. Bien qu'elles ne dépendent pas d'une organisation de soins, leur déplacement et leur engagement se font par l'intermédiaire d'entreprises privées spécialisées. Elles peuvent être au bénéfice d'un permis de «travailleuses détachées», qui est valable trois mois. En cas d'engagement privé, les employeurs suisses doivent suivre une procédure d'annonce. Certains hésitent à entreprendre ces démarches et engagent les personnes au noir. Cependant, elles se situent toujours aux limites entre la légalité et l'illégalité. En Suisse alémanique, ce sont principalement des ressortissantes des pays de l'Est qui assurent les services à la personne et au ménage. Elles occupent un statut de domestique. Elles cohabitent généralement avec la personne aidée et sont à sa disposition parfois 24h sur 24, ceci pour un salaire extrêmement bas (de Fr. 2000 à 2500.- environ). Il s'agit essentiellement de femmes de 45 ans et plus. Elles peuvent être hautement qualifiées. Elles sont néanmoins engagées pour des tâches auxquelles les qualités socialement attribuées aux femmes sont censées les préparer. Leur migration résulte de nécessités financières d'abord. Ce travail leur permet de faire vivre leur famille et d'assurer une formation à leurs enfants. Elles viennent travailler en Suisse selon un mode de migration pendulaire, y demeurant quelques mois. Elles retournent chez elles pour revenir en Suisse, dans le même ménage ou ailleurs. Durant leurs séjours, elles conservent un lien fort avec leur famille. Il ne s'agit pas d'une migration à long terme.

¹ Pour exemple, liste non exhaustive: Assistance à domicile pour la ville et la campagne (www.homecare.ch)
Assistance privée à domicile (www.assistance-domicile.ch)
Aide et services aux personnes âgées et handicapées (voir www.swissguide.ch/fr/Medecin/Carouge-GE/373445_aspahaideetservicesauxpe.html)
Permed (www.permed.ch)
Service O Seniors (www.servicesoseniors.ch)
Soins Plus (www.soins-plus.ch)